

Berne, le 11 décembre 1979

Distribué

9 janvier 1980

Ne va pas à la presse

Accord suisse - CEE/CECA, séance des Comités mixtes, Bruxelles,  
 3 décembre 1979, rapport

- Département de l'économie publique. Proposition du 13 décembre  
 1979 (annexe)  
 Département des affaires étrangères. Co-rapport du 8 janvier  
 1980 (adhésion)  
 Département de justice et police. Co-rapport du 21 décembre  
 1979 (adhésion)  
 Département des finances. Co-rapport du 20 décembre 1979  
 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Le rapport est approuvé.

Extrait du procès-verbal:

- EVD 10 (GS, Integrationsbüro, BAWI, BWK) pour exécution
- EDA 6 pour connaissance
- EJPD 5 (GS, BAP) "
- EFD 11 (GS, EZV, SNB ZH) pour connaissance
- EVED 11 (GS, BAV, Stab GVF, STI) "
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*J. SAUWAU*





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 13 décembre 1979

Distribué

Ne va pas à la presse

Proposition au Conseil fédéral

Accord Suisse - CEE/CECA  
 Séance des Comités mixtes  
 3 décembre 1979

Les Comités mixtes (CM) Suisse - CEE/CECA ont tenu, le 3 décembre 1979 à Bruxelles, leur seconde réunion ordinaire annuelle sous la présidence de M. Pierre Duchâteau, Directeur à la Direction générale des relations extérieures de la Commission des CE, qui dirigeait en même temps la délégation communautaire. A la tête de la délégation suisse se trouvait M. l'Ambassadeur Claude Caillat, Chef de la Mission suisse auprès des CE à Bruxelles.

1 Comité mixte Suisse - CEE

11 Fonctionnement de l'Accord de libre-échange (ALE) dans son contexte général

Les deux délégations ont constaté l'impact sur l'économie occidentale de l'évolution des prix du pétrole, facteur d'inflation, mais aussi d'incertitude pour ce qui est des prévisions économiques. Dans ce contexte précaire, les délégations se sont félicitées de la stabilité régnant sur les marchés monétaires, grâce en particulier au bon fonctionnement du système monétaire européen (SME) et des mesures prises par les autorités monétaires américaines, mais aussi à la politique suivie par la Banque nationale suisse. Le Chef de la délégation communautaire a explicitement salué la coopération étroite qui s'est établie

entre la BNS et les Banques centrales de la Communauté et le rôle que la Suisse joue dans les efforts visant à la stabilisation du dollar, essentielle au bon fonctionnement du SME.

La délégation suisse s'est encore félicitée de l'heureuse conclusion du Tokyo-Round et de la poursuite des travaux portant sur les politiques d'ajustement positives au sein de l'OCDE qui démontrent la volonté des Etats qui participent au commerce mondial de ne pas céder aux tendances protectionnistes.

Les Chefs des deux délégations ont brossé un tableau de la situation des économies de la Communauté et de la Suisse respectivement. M. Caillat a relevé une amélioration de la conjoncture interne, soutenue par des investissements accrus et par la stabilité du franc suisse; il a souligné l'événement marquant que constitue l'accroissement important du déficit de la balance commerciale de la Suisse, qui atteignait fin octobre près de 3,9 milliards de francs, soit presque cinq fois plus que pour la période correspondante en 1978 alors que le solde négatif des échanges Suisse/CEE s'élevait même à 9,75 milliards de francs, dépassant en octobre déjà l'important déficit annuel de 1978. M. Duchâteau, quant à lui, a souligné que l'excédent passé de la balance courante de la CE se transformera en un déficit estimé à 3,3 milliards d'unités de compte (UCE) en 1979 et à 5,3 milliards d'UCE pour 1980, alors que la croissance devrait ralentir pour n'atteindre l'an prochain qu'un taux de 2 % et que le chômage progressera de 5,6 à 6,2 %. Pour le commerce entre la CEE et la Suisse, M. Duchâteau note la part croissante que prend notre pays dans les échanges entre la CEE et l'AELE.

Sur cette toile de fond, les deux délégations ont marqué leur satisfaction devant le bon fonctionnement de l'Accord de libre-échange. M. Duchâteau s'est félicité du climat

du 1er janvier 1979. La Commission a été informée du projet suisse le 28 septembre 1979, et des contacts

de coopération étroite régnant entre la CE et la Suisse, ces bonnes relations ayant encore été renforcées par les visites du Secrétaire d'Etat du DFAE, M. A. Weitnauer, à Bruxelles et du Vice-Président de la Commission, M. Natali, à Berne. Il a mentionné certains problèmes pratiques auxquels la Communauté souhaite qu'une solution mutuellement satisfaisante soit apportée, à savoir

- certaines mesures suisses dans le domaine des importations de produits agricoles. Des discussions exploratoires ont lieu actuellement à ce sujet;
- les nouvelles normes réglementant le niveau du bruit émis par les véhicules à moteurs en Suisse, telles que définies par l'OCE révisée. La Commission fournira à ce sujet des informations détaillées à la délégation suisse;
- les problèmes administratifs auxquels se heurtent les exportations d'automobiles vers la Suisse;
- les prescriptions suisses de marquage pour les appareils électriques;

Il a exprimé en outre une certaine préoccupation au sujet de l'éventuelle introduction par la Suisse d'une taxe sur le trafic lourd et des discriminations qu'une telle taxe pourrait avoir pour effet.

M. Caillat a lui aussi souligné l'esprit de compréhension et de coopération dans lequel s'inscrivent les relations entre la CE et la Suisse.

Il a pris note des points mentionnés par M. Duchâteau et a apporté les précisions suivantes en ce qui concerne

- la réglementation suisse contre le bruit et les gaz d'échappement des véhicules : les modifications de l'OCE qui ont trait au bruit seront effectives à partir du 1er janvier 1982. La Commission a été informée du projet suisse le 28 septembre 1979, et des contacts

ont eu lieu au plus haut niveau à ce sujet, lors de la visite à Berne du Vice-Président Natali. Ces contacts seront poursuivis.

- Les formalités administratives qui affecteraient les exportations d'automobiles vers la Suisse : M. Caillat a invité la délégation de la CE à informer en détail la délégation suisse dès que des cas concrets de ce genre se produisent.
- Les prescriptions suisses de marquage pour les appareils électriques : M. Caillat a informé la délégation communautaire de ce que les travaux en vue de la révision du chapitre VII de l'ordonnance sur les installations à courant fort se poursuivaient activement et dans le sens souhaité par la CE, à savoir la substitution du système de contrôle préventif par un système de contrôle répressif et la suppression de la prescription limitant l'octroi du signe distinctif aux seules maisons suisses. En laissant entrevoir la fin des travaux de révision pour l'été ou l'automne 1980, le Chef de la délégation suisse a cependant rendu l'autre partie attentive aux obstacles de nature financière qui pourraient s'opposer à l'adoption rapide de la nouvelle ordonnance.
- La taxe sur le trafic lourd : les travaux préparatoires à l'élaboration d'un texte de base constitutionnel sont actuellement dans leur phase finale : la Suisse est consciente de l'importance de cette question pour la Communauté. M. Duchâteau fait part du désir de sa délégation d'organiser une réunion d'experts à ce sujet avant l'introduction de la nouvelle législation, afin que la Commission dispose de toutes les informations nécessaires.

Par ailleurs, M. Caillat a répété les demandes suisses déjà exprimées au cours de sessions précédentes du CM, à savoir

- le renoncement, de la part de la CEE, à l'exigence de licences à l'importation pour tous les produits accompagnés d'un certificat EUR I ou d'un formulaire EUR II;
- le réajustement au niveau de la quantité fixée dans l'échange de lettres du mois de mai 1978 du contingent à droit zéro ouvert par le Royaume-Uni pour des marchandises du chapitre 48 ainsi que son augmentation de 5 % pour 1980. La Suisse s'attend, au vu de l'amélioration de la situation de l'industrie du papier en Europe et des quantités modestes qui sont en jeu, à ce que cette demande soit enfin satisfaite;
- la simplification et l'amélioration des règles d'origine. La délégation suisse fait état des démarches récemment accomplies dans les capitales des Etats membres à ce sujet.

M. Caillat s'est en outre félicité du dialogue engagé entre la Suisse et la Communauté sur un approfondissement et un élargissement de la coopération et souhaite une réaction aux propositions concrètes soumises par la Suisse dans sa lettre de fin mai 1979.

M. Caillat a enfin demandé que les notifications des procédures de surveillance des importations se fassent sans délai, ce qui n'a pas toujours été le cas récemment.

M. Duchâteau a pris note des vœux exprimés par M. Caillat et, en ce qui concerne la procédure des licences à l'importation, il n'exclut pas que la Commission soit très prochainement en mesure d'y apporter une réponse satisfaisante. Pour ce qui est du contingent de papier à droit zéro, il sera porté en 1980 à son niveau normal par l'augmentation de 5 %. M. Duchâteau a enfin donné l'assurance que sa délégation veillera à ce que le dossier

"simplification des règles d'origine" soit activement poursuivi; il apprécie positivement les démarches suisses auprès des Etats membres et admet qu'il y a eu à ce niveau des blocages; il reste cependant pessimiste sur les chances d'une solution en ce qui concerne le critère alternatif.

Dans le domaine de la coopération entre la Suisse et la CE, le Chef de la délégation suisse a relevé trois étapes importantes, soit

- la signature, le 26 juillet 1979, de l'accord de concertation COST 68bis
- l'approbation par le Conseil des ministres de la CE de la modification des statuts de la JET, le 22 août 1979, permettant à la Suisse de devenir formellement membre de cette entreprise commune;
- l'extension du réseau EURONET au territoire suisse, par l'accord signé le 29 septembre 1979.

Enfin, les deux délégations ont évoqué les prochaines négociations qui devront permettre l'extension des accords de libre-échange à la Grèce. La Suisse attend que les exportations suisses couvertes par les accords de libre-échange ne soient pas discriminées par rapport aux exportations communautaires pendant la période transitoire sur le marché grec. M. Duchâteau prend note de ce souci de la délégation suisse et convient avec celle-ci de la nécessité de parvenir rapidement à un accord; à son avis, les négociations formelles pourraient s'engager dès le 15 janvier et s'étendre sur un mois afin que tout soit terminé avant Pâques.

## 12 Questions douanières et d'origine

Le Comité mixte a approuvé le rapport de M. Brix Knudsen, Président du Comité douanier (CD), Comité qui a tenu sa 15ème session le 29 novembre à Bruxelles, précédée par

une réunion d'experts sur les questions d'origine à laquelle ont participé les Etats membres de la CE et des pays de l'AELE à l'exception de l'Islande. Le CD a traité les questions suivantes, sans qu'une décision n'ait été prise :

- Amendements à apporter aux listes A et B du Protocole no 3. Seule une réserve d'un pays de l'AELE a empêché le CD de parvenir à une décision concernant les amendements de ces listes pour les positions ex 4011 (pneus rechapés), ex 5917 (disques et anneaux à polir) et ex 7116 (bijouterie de fantaisie). Lorsque cette réserve sera levée, l'adoption des décisions pourra avoir lieu par procédure écrite.
- Requête du Canada concernant les patins à glace d'origine canadienne destinés au montage sur chaussures.
- Examen des règles adoptées pour certaines préparations contenant des enzymes de la position 35.07, la CEE se référant à la clause de révision adoptée lorsque des changements avaient été portés aux listes A et B suite aux amendements de nomenclature introduits en janvier 1978. La Suisse a marqué un vif intérêt pour ces règles et s'est déclarée prête à accepter, le cas échéant, leur extension à tous les produits de la position mentionnée.
- Interprétation de l'article 5, paragraphe 3 du Protocole no 3. Une déclaration commune a été élaborée à ce sujet qui fixe certaines lignes directrices.
- Séparation comptable des matières par un système approprié.
- Méthodes de coopération administrative. Une déclaration commune sur la restitution du droit pour les certificats délivrés irrégulièrement a été adoptée.
- Nécessité de modifier le Protocole no 3 en vue de l'adhésion de la Grèce à la CE : l'examen s'est révélé prématuré à ce stade.



- Proposition des pays de l'AELE en vue de simplifier et d'améliorer les règles d'origine (cumul et critère alternatif de pourcentage).

Les travaux du CD, de l'avis des deux Chefs de délégation de ce Comité, se sont déroulés dans un excellent climat.

13 Modification de la liste des produits faisant l'objet du Protocole no 5

M. Caillat a rappelé que, par lettre du 16 novembre 1979, il avait informé la délégation de la CE de l'intention du gouvernement suisse d'étendre le champ du Protocole no 5 de l'ALE (produits soumis au régime de réserves obligatoires) aux phosphates bruts et aux engrais phosphatés (positions 3103.10, ex 3105.10, ex 2510.01, ex 2810.01, ex 2840.16/20) ainsi qu'aux engrais de potasse (positions ex 2839.20/22, ex 2842.20, 2842.22) et de modifier l'ordonnance sur la constitution de réserves obligatoires d'engrais azotés.

M. Duchâteau a confirmé que la Commission avait déjà commencé l'étude de cette demande suisse. Il a proposé qu'une réunion d'experts se tienne à ce sujet et les deux délégations se sont accordées pour convoquer cette réunion dans les délais les plus brefs.

14 Examen de la situation en vue de la transformation des droits fiscaux suisses en taxes internes

Cet examen incombait au Comité mixte en vertu de l'article 4 de l'ALE. La délégation suisse a informé celle de la Communauté de l'état des travaux en Suisse. A l'heure actuelle, des droits fiscaux sont encore perçus sur les huiles minérales et sur certains véhicules automobiles. Une étude est actuellement en cours en vue de la transformation de ces droits de douane à caractère fiscal en impôts internes non discriminatoires. Etant donné que, pour l'imposition interne

des automobiles, une base constitutionnelle fait défaut et qu'il n'y a pas de loi fédérale permettant la taxation des huiles minérales, cette transformation prendra encore du temps. Le Chef de la délégation suisse a rappelé à son interlocuteur la procédure que le système de démocratie directe impose à toute modification constitutionnelle et législative.

## 2 Comité mixte Suisse - CECA

### 21 Evolution du marché sidérurgique

M. Caillat a jugé incertaines les perspectives mondiales de la demande pour 1980, en raison surtout de la moindre croissance attendue des investissements. Il a signalé la poursuite d'une reprise modérée dans le secteur sidérurgique en Suisse durant l'année 1979, tendance caractérisée par une légère amélioration des capacités de production. Au vu de l'augmentation sensible des importations de produits sidérurgiques provenant pour une très large part des Etats membres de la CECA, l'importance des possibilités d'accès aux marchés étrangers voisins reste primordiale.

Pour M. Duchâteau également, la situation et les perspectives économiques générales se reflètent sur celles du secteur de l'acier dans les Etats membres de la CECA. En 1979, grâce surtout au rythme d'activité des secteurs consommateurs d'acier pendant la première moitié de l'année, la consommation réelle de produits sidérurgiques s'est accrue de 2,8 %, donc quasiment au même taux qu'en 1978, les exportations communautaires se sont réduites d'un million de tonnes. Quant à la production d'acier de la Communauté, elle atteindra en 1979 près de 140 millions de tonnes, soit 5,6 % de plus qu'en 1978, et ce pour une capacité de production de l'ordre de 204 millions de tonnes, celle-ci est donc utilisée à raison de 69 %. M. Duchâteau a encore noté la rapide augmentation des importations communautaires en provenance de la Suisse, alors que les exportations des Etats membres de la CECA vers la Suisse ont enregistré une hausse moins sensible.

## 22 Politique communautaire de lutte contre la crise

M. Duchâteau a relevé les progrès lents mais sûrs de la restructuration de l'industrie sidérurgique. La majorité des producteurs de la Communauté connaissent actuellement une situation commerciale rentable, mais la situation financière n'est pas encore satisfaisante dans son ensemble et les problèmes de liquidités continuent à se poser. La Commission cherche à pallier ce manque de moyens de l'industrie par un soutien financier, une information accrue et une plus grande coordination des aides nationales. Les propositions de la Commission sur la politique sidérurgique à suivre en 1980 sont actuellement en discussion au Conseil. Ces propositions prévoient un certain assouplissement du dispositif anti-crise.

Pour ce qui est des échanges de ronds à béton, M. Duchâteau a souligné l'augmentation des exportations suisses vers les Etats membres de la CECA par rapport à la moyenne des années 1976-1977, alors que les importations suisses en provenance de la Communauté diminuaient. Il s'est d'ailleurs félicité de l'esprit de coopération dont ont fait preuve les autorités suisses et qui a permis de dégager des solutions pratiques à toutes les difficultés.

Pour M. Caillat, les chiffres fournis par la CE prouvent que l'arrangement sur les ronds à béton, rendu nécessaire par la politique anti-crise de la Communauté, a correctement fonctionné. La légère diminution des exportations communautaires vers la Suisse s'explique par des déplacements dans les courants commerciaux. Le bilan des échanges de produits sidérurgiques reste d'ailleurs largement positif pour la Communauté.

M. Duchâteau confirme que l'arrangement a bien fonctionné, ce qui ressort de l'analyse qu'en a fait la Commission.

3 Lors de cette réunion, la délégation suisse était présidée pour la dernière fois par l'Ambassadeur Claude Caillat. A cette occasion, le Président du Comité mixte, M. Duchâteau, a tenu à rendre hommage à la personnalité et à l'action du Chef de la Mission suisse en faveur du resserrement constant du lien entre la Communauté et la Suisse.

Vu ce qui précède, le Département fédéral de l'économie publique a l'honneur de LE, Genève, 22 et 23 novembre 1979.

proposer

de prendre connaissance et d'approuver le rapport qui vous est soumis.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

*[Signature]*

décide :

approuvé.

procès-verbal (sans annexe à la proposition):  
 (GS, SAMI, Integrationsbüro, ELW) pour exécution  
 pour connaissance  
 (GS 7, BEV 2) pour connaissance  
 pour connaissance  
 pour connaissance

Pour co-rapport :

- DFF (Direction générale des douanes)

Extrait du procès-verbal :

- DFAE
- DFJP (Office fédéral de la police)
- DFEP (Bureau de l'intégration, Office fédéral des affaires économiques extérieures, Secrétariat général, Office fédéral de la défense économique)
- DFTCE (Secrétariat général, Office fédéral des transports, Service d'étude des transports, Inspection fédérale des installations à courant fort)
- Banque nationale suisse, Zurich